



aristo
Architecture

Comité de Prévention et de Protection au Travail

Procès-verbal de la réunion du 23 janvier 2018

Président

M. Jean-Charles Hock (EPS)

Délégation de l'Employeur

Membres effectifs

Mme Laurence Rassel (ERG)

Mme Marie-Laure Mouffe (SEC)

Mme Danielle Leenaerts (ESA)

Membres suppléants

M. Yvan Flasse (ERG)

M. Dimitri Jamsin (SEC)

M. Marc Streker (ESA)

Délégation du Personnel

Membres effectifs

Mme Brigitte Hardy (ERG)

Mme Laurence Michaux (SEC)

M. Pascal Antoine (SEC)

M. Frédéric Ruymen (ESA)

M. Giampiero Caiti (ERG)

Membres suppléants

Mme De Bueger Danièle (SEC)

M. René Longenga Djamba (SEC)

M. Damien Safie (ERG)

M. Marc Joye (ESA)

M. Jean Forrest (ESA, EPS)

SIPP - Conseiller en Prévention

Mme Aurélie Arpigny

Service technique

Mme Patricia Van Haecke

SEPP Médecin du Travail

Dr Amalia Costin : amalia.costin@spmt-arista.be

Distribution

M. Jean-Paul Verleyen, Administrateur Délégué.

Mme Marie Alui et M. Lorenzo Spangaro, Service comptabilité.

Mme Patricia Van Haecke, Service technique.

Affichage

aux valves : Irlande, Wilmotte, Page et Morichar

aux archives syndicales (Salle Prof. SEC.)

Les noms des personnes présentes sont soulignés.

Calendrier des prochaines dates du comité

le 20 février, le 27 mars, le 24 avril, le 29 mai (le 12 juin)

Politique de Prévention

La Politique de prévention du P.O. a été clairement définie.

L'on peut la résumer par la volonté de suivre au mieux et dans la mesure de nos moyens les prescrits des différents textes légaux visant à assurer le bien-être au travail.

Les membres du personnel et de la ligne hiérarchique doivent exécuter dans la limite de leurs compétences et à leur niveau, la politique de l'Employeur relative au bien-être au travail.

(Code Titre I Chap. 3 art. 12, 13 & 14)

Rappelons aussi que la mise en pratique de cette politique de prévention est aussi une tâche et une priorité des Directions des Instituts qui, responsables de sa réalisation, peuvent se faire assister par les instances mises en place comme le CPPT, le Service technique, et le SIPP.

Ils peuvent aussi se faire assister par les recommandations et avis des Conseillers en prévention interne et externe.

Rappelons enfin que la prévention telle que décrite dans la Loi du 4 Août 1996, implique une série de démarches, comme par exemple, le dépistage régulier des risques, le contrôle préventif, l'organisation régulière des exercices d'évacuation ou l'assurance de la circulation et de la bonne compréhension des informations concernant la politique du bien-être.

Pour de multiples raisons légales et internes, (dont les prescriptions de l'Inspection technique du Serv. Public), les diverses dispositions consignées en ces rapports doivent être prises en considération et sont immédiatement exécutoires.

Madame Arpigny rappelle que les prescriptions du code (titre VI) concernant les équipements de travail ainsi que celles traitant de la mise en œuvre de toute nouvelle machine, installation ou produit ayant un rapport avec la politique de prévention, stipulent que celles-ci doivent faire l'objet d'un rapport de sécurité avant leur mise en service et suivre les prescrits de l'A.R. du 5 V 1995.

Pour ce faire, le Conseiller en Prévention doit être spontanément informé par les divers responsables des nouveautés, d'installations, de machines, de produits ou de travaux divers effectués.

Cette procédure doit être respectée par tous les décideurs et acheteurs de nos Instituts qui, spontanément, doivent informer formellement et par écrit le Conseiller en Prévention, afin qu'à son tour celui-ci puisse en aviser le Comité (Code Titre II, Chap IV, SEC III, art 14).

Madame Arpigny a également rappelé que les prescriptions du code traitant de la responsabilité de la ligne hiérarchique et de l'information et la formation au travail avec des tiers doivent être rigoureusement appliquées.

Elle souligne aussi que le rôle des Conseillers est de dire la Loi, de participer aux analyses de risques et à l'identification des dangers, mais en aucun cas d'être partie prenante des décisions et des réalisations découlant de celles-ci. Il faut voir dans la fonction une aide et non un contrôle. Cacher les choses ou ne pas tenir compte des conseils, c'est s'exposer, à tous les niveaux de la ligne hiérarchique à des accidents et à des conséquences juridiques tant au civil qu'au pénal.

1. Approbation du P.V. de la réunion précédente

Le PV définitif de la réunion du 21 novembre 2017 est approuvé.

La réunion du 19 décembre s'est tenue pro-format au vu du manque de représentant de la délégation du personnel

Procédure : les demandes de travaux et les points déposés à l'ordre du jour des réunions du Comité sont confiés à l'attention du Président¹ 8 jours avant la réunion concernée, faute de quoi la réponse de la Délégation de l'Employeur ne sera donnée qu'à la deuxième réunion suivant le dépôt (Code : T. II, Chap. IV, Sect. IV, art.22).

L'on insiste pour que les problèmes techniques soient signalés immédiatement tant aux responsables hiérarchiques et au Service technique pour action qu'au conseiller en prévention pour information, sans attendre la réunion du Comité, afin de permettre les interventions immédiates.

Aurélie Arpigny fait état de son inquiétude par rapport à la réalisation de certains travaux en interne. Il a été demandé que le service technique prenne contact avec Aurélie Arpigny AVANT de réaliser des travaux présentant un risque afin de réfléchir ensemble aux conditions de travail des ouvriers.

Il a été décidé en réunion préparatoire que le service technique doit transmettre à Aurélie Arpigny copie des bons de commande qui sont émis.

La proposition de plan annuel d'action annuel et quinquennal a été envoyée par mail afin que chacun puisse en prendre connaissance et apporter en réunion ses propositions et commentaires. Aurélie Arpigny indique que la volonté de l'administrateur délégué, Jean-Paul Verleyen, est de débloquer des budgets exceptionnels cette année afin de mettre en conformité des éléments récurrents depuis de nombreuses années (amiante, alarme incendie, ...).

Aurélie Arpigny donne quelques compléments d'informations relatives à la proposition et indique que les remarques peuvent encore lui être transmises pendant une semaine. Le 30 janvier, le plan annuel et quinquennal sera proposé à la signature de l'administrateur délégué.

2. Informations récurrentes

2.1. SEPP (UP)

Aurélie Arpigny informe les membres du CPPT que la formation de recyclage des secouristes est prévue le 27 février 2018, elle demande aux directions de bien vouloir informer les secouristes de cette date.

Aurélie Arpigny informe les membres du CPPT que cette année encore, pour le calcul de la cotisation annuelle de notre service externe, plutôt que de donner la liste complète du personnel (qui contiendrait également les conférenciers d'une heure ou d'un jour), le nombre des membres du personnel a été donné en nombre d'équivalents temps plein.

2.2. Accidents et incidents de travail

Durant la période du mois de novembre, décembre et ce début janvier, il y a eu 3 accidents du travail.
2 chutes de professeur dans les escaliers au secondaire. Il apparait que les accidents du travail ne sont pas survenus au même endroit.

1 accident du travail pour la régie ouvrière, qui aurait peut-être pu être évité si les EPI (des gants en l'occurrence) avaient été portés. Aurélie Arpigny insiste pour que, avant de commencer un travail, on prenne le temps d'analyser les risques (même petits) afin d'éviter tout accident.

¹ Par courriel à l'adresse suivante : jc.hock@stluc-bruxelles-eps.be

2.3. Rapport des organismes agréés (sur base du document du service technique)

Les travaux non réalisés seront chiffrés par Madame Van Haecke et proposés à Monsieur Verleyen et à la comptabilité pour que des choix soient établis concernant les entretiens obligatoires liés à la sécurité. Le tableau de suivi des interventions n'a pas été transmis par le service technique.

Aurélie Arpigny se tient à la disposition du service technique pour faire le point sur les éléments à mettre en ordre.

Aucun document n'a été transmis durant le mois écoulé.

Pour la mi-février, Patricia Van Haecke et Aurélie Arpigny se rencontreront pour faire le tour de la question.

La centrale des marchés est en train d'étudier les possibilités de communautariser les commandes des entretiens obligatoires.

Points concernant tous les instituts

2.4. P.I.U.

| | | | | |
|---------------|----|------------|-------|--|
| Date de dépôt | CP | Directions | 2 mai | |
|---------------|----|------------|-------|--|

Aurélie Arpigny a procédé à la mise à jour des PIU, ceux-ci ont été transmis, il est important qu'ils soient imprimés, disponibles et communiqués aux professeurs.

2.5. Exercice d'évacuation – Sécurité incendie.

| | | | | |
|--|----|------------|--|--|
| | CP | Directions | | |
|--|----|------------|--|--|

Des dates pour tous les exercices d'évacuation sont proposées en séance pour tous les sites !

Le C.A. a décidé de débloquent un budget extraordinaire pour une nouvelle centrale d'alarme détection incendie pour le bâtiment de la rue d'Irlande.

Aurélie Arpigny a procédé avec Cédric Hervieu à une visite des bâtiments liée à la vérification des portes RF les 21 et 28 novembre 2018. Aurélie Arpigny insiste pour que les rapports de telle visite lui soient transmis et que ceux-ci soient établis de façon nuancée, afin de pouvoir mettre en exergue ce qui reste à régler.

2.6. Inventaire amiante.

| | | | | |
|-------------------|----|------------------------|----------------------------|--|
| inventaire | CP | CP / service technique | 1 x /an - le 20 avril à 9h | |
| plan désamiantage | CP | PO / comptabilité | | |

Une estimation de prix s'élevant à 13.000 € a été soumise au PO pour le budget 2017 pour le désamiantage de la cave de la rue du Page.

Ce budget sera dégagé pour l'année 2018.

L'inventaire amiante a été réalisé pour le bâtiment du Forum, il y aura lieu d'étudier la gestion des éléments qui y ont été découverts. Aurélie Arpigny et Patricia Van Haecke devront se rencontrer à ce sujet.

Marie-Laure Mouffe informe les membre du CPPT que des tableaux sont en cours de commande, ceux-ci ne pourront être livrés avant janvier 2018.

2.7. Gestion des déchets

| | | | | |
|--|--|--|--|--|
| | | | | |
|--|--|--|--|--|

Pas d'avancée sur le projet de la « boîte à gants ».

Celle-ci devrait être réalisée sur le plateau art. Aurélie Arpigny rappelle qu'il est nécessaire qu'un grande charge calorifique soit compartimentée. Laurence rassel informe les membres du CPPT que l'école est en recherche de solution.

2.8. Isolation des bâtiments – économie d'énergie

| | | | | |
|--|-----------------|-------------------|--|--|
| | DP / Directions | PO / comptabilité | | |
|--|-----------------|-------------------|--|--|

D'une manière générale, les membres du CPPT demandent quels sont les plans à court, moyen et long terme en ce qui concerne l'isolation des bâtiments

- châssis et toiture pour la rue du Page ;
- châssis et toiture pour la place Morichar ;
- châssis et toiture (verrière) pour le bâtiment de la rue d'Irlande ;
- etc.

Il y a trop de données qui échappent aux membres du CPPT concernant ce point, ils demandent dès lors à être informés des possibilités de sponsoring, de prêts énergie et/ou de montages financiers possibles pour rencontrer les défis économiques et écologiques liés à la dépense d'énergie dans les différents bâtiments de Saint-Luc.

Patricia Van Haecke informe que le chantier de la toiture Morichar sera terminé pour le 9 février prochain.

Les directions des instituts informent les membres du CPPT que lorsque le remboursement du prêt du Forum viendra à échéance, des travaux d'isolation ou de remplacement de châssis pourront être envisagés.

Marie-Laure Mouffe indique qu'en ce qui concerne le secondaire, entre l'introduction des demandes de travaux et l'autorisation de ceux-ci, il s'écoule parfois 2 ans : les démarches administratives vont donc être engagées dans le courant de cette année académique.

2.9. Nettoyage des locaux

| | | | | |
|--|--|--|---|--|
| | | | / | |
|--|--|--|---|--|

Les membres du CPPT estiment qu'il serait opportun d'instaurer un contrôle du travail des équipes de nettoyage des locaux. Un cahier des charges de nettoyage pourrait être une piste de travail pour augmenter l'efficacité du travail tout en tenant compte du paragraphe repris ci-dessus.

Laurence Rassel insiste pour que le personnel de nettoyage puisse travailler dans des conditions convenables en tenant compte du temps, de l'outillage et des produits mis - ou à mettre - à disposition pour optimiser le nettoyage des locaux. Laurence Rassel informe les membres du CPPT que de l'eau chaude est disponible depuis la veille seulement à l'ERG ...

Patricia Van Haecke informe que des brosses spéciales pour nettoyer les trésoirs retenus derrière les radiateurs ont été achetées. Pascal Antoine indique que si certains locaux ont été effectivement nettoyés, d'autres restent en l'état. Pascale Antoine indiquera les locaux concernés à Patricia Van Haecke.

Pas d'avancée sur ce point à ce jour.

2.10. Température dans les locaux

| | | | | |
|------------|------------|-------------------|--|--|
| 19 09 2017 | Directions | Service technique | | |
|------------|------------|-------------------|--|--|

Les membres du CPPT demandent quelle est la règle qui régit la mise en route du système de chauffage. Certains professeurs s'équipent de chaufferettes électriques afin de remédier au problème... ce qui n'est pas une solution acceptable !

A la rentrée de janvier, Pascal Antoine informe que certains locaux du bâtiment de la rue d'Irlande étaient soit surchauffés, soit sous chauffés. On a pu mesurer aux 3^{ème} et 4^{ème} étages, 14°... ainsi que dans les locaux de l'autobus et parallèlement à ça, l'atmosphère des locaux du deuxième étage étaient étouffante ...

Il apparaît que certains joints de fenêtre sont tellement abîmés voir absents que l'air froid s'engouffre allègrement dans le bâtiment.

Il est rappelé que les cours du soir se donnent jusque 21h30 et que les professeurs doivent pouvoir donner cours dans des conditions normales, c'est-à-dire dans des locaux chauffés.

A l'erg, Brigitte Hardy indique que tous les après-midi, il fait très froid dans les locaux administratifs au rez-de-chaussée. Patricia Van Haecke explique que cela est dû au fait que le thermostat est situé au premier étage et qu'une fois la température atteinte au 1^{er} étage, la chaudière s'arrête.

Points concernant Irlande

1.1. Secondaire / Eps / Isuru

1.1.1. Entrée bâtiment de la rue d'Irlande

| | | | | |
|--|----|---------------------|-------|--|
| | DP | CP / Directions sec | 2 mai | |
|--|----|---------------------|-------|--|

Par temps de pluie, l'entrée du bâtiment est très glissante. Il y avait préalablement des tapis qui absorbaient une partie de l'eau.

Sur base d'un projet d'élève du secondaire, une peinture anti-dérapante sera apposée selon un motif précis. Marie-Laure Mouffe doit transmettre à Patricia Van Haecke la référence de la peinture pour effectuer ce travail.

1.2. Secondaire

1.2.1. Produits dangereux.

| | | | | |
|--|----|---------------|--------------|--|
| | DP | Direction sec | janvier 2018 | |
|--|----|---------------|--------------|--|

Le placement d'une armoire conforme dans le petit local entre les locaux de chimie au 4^{ème} étage du bâtiment de la rue d'Irlande couterait +/- 2000 € sans compter le raccordement de la ventilation de l'armoire vers l'extérieur (possible par l'intermédiaire d'une tuile pigeon). Marie-Laure Mouffe indique que l'étude de marché est en cours.

1.3. Eps

1.4. Isuru

2. Points concernant la rue du Page

2.1. Charte d'utilisation du plateau Art

| | | | | |
|--|----|---------------|---------------|--|
| | CP | Direction ERG | 25 avril 2017 | |
|--|----|---------------|---------------|--|

La charte n'existerait plus, elle a été remplacée par le guide d'utilisation de la matériauthèque /recyclothèque. Un document sera-t-il établi ? Le CPPT pourrait-il en disposer ? Laurence Rassel transmettra le document.

2.2. Secouristes ERG

| | | | | |
|------------|-----|--|--|--|
| 17 10 2017 | ERG | | | |
|------------|-----|--|--|--|

La formation de deux secouristes est prévue pour le mois de juin prochain.

2.3. Stationnement vélo ERG

| | | | | |
|------------|-----|--|--|--|
| 17 10 2017 | ERG | | | |
|------------|-----|--|--|--|

Laurence Rassel informe qu'elle a eu une promesse orale de la part d'une l'échevine d'Ixelles pour que des stationnements vélo soient à nouveau placés devant l'école.

3. Points concernant la place Morichar

3.1. Rail vélo – entrée Morichar

| | | | | |
|------------|---------------|-------------------|---|--|
| 28/03/2017 | Direction esa | Service technique | ? | |
|------------|---------------|-------------------|---|--|

Le rail a été commandé et sera placé avant la mi-février.

3.2. Garde de corps Morichar

| | | | | |
|------------|--------------------------|-------------------|------------------|--|
| 30/05/2017 | Conseiller en prévention | Service technique | 21 novembre 2017 | |
|------------|--------------------------|-------------------|------------------|--|

La décision a été prise par les directions de l'esa et le PO de terminer les travaux.

Aurélié Arpigny ré-enverra les informations sur le sujet.

Patricia Van Haecke informe les membres du CPPT que Jean-Paul Verleyen établit une solution technique pour les derniers garde-corps à placer.

4. Points concernant le Forum

5. Divers

5.1. Porte coupe-feu

| | | | | |
|-----------------|--------------------------|-------------------|--|--|
| 23 janvier 2018 | Conseiller en prévention | Service technique | | |
|-----------------|--------------------------|-------------------|--|--|

La porte coupe-feu du 3^{ème} étage de la cage d'escalier principale de la rue d'Irlande reste béante, il manque la quincaillerie qui maintient la partie fixe dans le chambranle.

5.2. Porte de la Cour Saint Albert

| | | | | |
|-----------------|-------------------------|-------------------|--|--|
| 23 janvier 2018 | Délégation du personnel | Service technique | | |
|-----------------|-------------------------|-------------------|--|--|

Il est demandé de trouver une solution pour la porte de la cour Saint Albert. Celle-ci claque avec une vigueur telle qu'elle fait trembler les murs. La pose d'un joint peut-elle être envisagée ?

5.3. Urinoir secondaire

| | | | | |
|-----------------|-----------------------|-------------------|--|--|
| 23 janvier 2018 | Conseil des étudiants | Service technique | | |
|-----------------|-----------------------|-------------------|--|--|

Les étudiants du conseil des étudiants du secondaire demandent le placement de séparateurs entre les urinoirs.

5.4. Arbre mort dans la cour Saint Albert

| | | | | |
|-----------------|-------------------------|------|--|--|
| 23 janvier 2018 | Délégation du personnel | P.O. | | |
|-----------------|-------------------------|------|--|--|

L'arbre de la cour Saint Albert est mort. Les grilles de protection des racines sont dangereuses et l'espace entre les gilles et le sol est important (risque de chute, coincement de pied...).

Est-il envisageable de replanter et de rehausser par la même occasion le niveau de la terre ?

Aurélia Arpigny

conseiller en prévention
Sipp - Saint Luc Bruxelles

☎ 0491 36 73 36

✉ a.arpigny@gmail.com